

MA CHECK LIST DÉMÉNAGEMENT



3 MOIS AVANT

- Fixer la date de votre déménagement
- Informer le bailleur (si vous êtes locataire) ou informer le syndic (si vous êtes propriétaire)
- Signer le compromis de vente et décider d'une date de signature de vente (dans le cas de l'acquisition d'un bien immobilier)
- Prévenir votre employeur (possible congé exceptionnel, aide financière)
- Organiser le déménagement :
 - avec des proches, prévenir pour poser des congés le cas échéant
 - avec des professionnels, demander plusieurs devis avant de faire votre choix (Déménageurs Bretons, Demeco, Les Gentlemen du Déménagement, etc)
- Prévenir la crèche, école, cantine, centre aéré de vos enfants afin d'obtenir un certificat de radiation

1 À 2 MOIS AVANT

- Choisir un déménageur ou réserver un véhicule de déménagement
- Informer les organismes :
 - Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)
 - Banque, mutuelle
 - Organismes de retraite, CAF, France Travail
 - Services des impôts, service des cartes grises
- Souscrire au service de réexpédition du courrier auprès de la Poste
- Résilier ou faire transférer l'abonnement téléphonique & Internet
- Résilier l'assurance habitation et en souscrire une nouvelle
- Indiquer la nouvelle adresse sur l'assurance véhicule
- Résilier les anciens contrats d'énergie & ouvrir un nouveau contrat de gaz et/ou électricité + eau
- Inscrire les enfants dans leur nouvelle crèche / école / cantine / centre aéré



BON À SAVOIR

Vous pouvez déclarer votre changement d'adresse aux principaux organismes publics et privés, simplement et en toute sécurité, via le site [Service-public.fr](https://www.service-public.fr)

15 JOURS AVANT

- Fixer l'heure du déménagement avec le prestataire
- Fixer le RDV pour l'état des lieux
- Contacter la mairie pour obtenir une autorisation de stationnement
- Réaliser l'état des lieux du nouveau logement et repérer les adresses-clés de la ville
- Finaliser le tri des affaires & emballez les derniers cartons :
 - Prévenir les encombrants le cas échéant
 - Garder les objets essentiels & papiers importants à proximité

LA VEILLE

- Nettoyer l'ancien logement pour l'état des lieux
- Dégivrer les appareils électriques et les débrancher
- Prévoir un lieu de restauration ou un pique-nique facilement transportable

LE JOUR J

- Faire l'état des lieux de sortie de l'ancien logement
- Couper l'eau et l'électricité avant de partir
- Vérifier la présence d'eau chaude et le chauffage dans le nouveau logement
- Effectuer les relevés de compteurs d'eau, de gaz et d'électricité
- Enlever l'étiquette de votre nom sur la boîte aux lettres

APRÈS LE DÉMÉNAGEMENT

- Vérifier l'état de tous les biens transportés
- Faire la demande des primes - aides au déménagement (3 à 6 mois max après votre emménagement)
- S'inscrire sur la liste électorale dans votre nouvelle ville
- Changer l'adresse de la carte grise de voiture
- Si anciennement locataire : demander la restitution du dépôt de garantie
- Choisir un nouveau médecin traitant

Votre liste est prête, c'est maintenant à vous de jouer !
Nous vous souhaitons un bon déménagement et restons à votre disposition pour toute question.



CONTACTEZ-NOUS

Vous êtes déjà client Plenitude : **09 78 46 17 17** (du lundi au vendredi, de 9h à 17h. Appel non surtaxé)



Vous souhaitez devenir un client Plenitude : **3294** (du lundi au vendredi, de 9h à 17h. Appel non surtaxé)



contact@eniplenitude.fr

